

DES BEAUX-ARTS AUX AFFAIRES CULTURELLES (1959-1969)

LES ENTOURAGES D'ANDRÉ MALRAUX ET LES STRUCTURES DU MINISTÈRE

Charles-Louis Foulon

André Malraux se voulait « hors de toutes les séries ». Fut-il pour autant, de 1959 à 1969, l'exceptionnel ministre des Affaires culturelles qu'on se plaît à saluer aujourd'hui ? Et comment son génie sut-il gérer les pesanteurs administratives ? Pour quel bilan ? Charles-Louis Foulon pose ces questions avec vivacité.

Les grandes choses se font par la valeur des hommes, bien plutôt que par des textes. Mais le cadre aide ou contrarie le travail des ouvriers ». Cette réflexion du général de Gaulle date du 4 septembre 1945, dix jours après la publication des décrets n°s 45-1889 et 45-1890 portant organisation de la direction générale des Arts et des lettres et de la direction générale de l'Architecture. Lorsqu'on relit ces décrets et les arrêtés ministériels fixant précisément les attributions des bureaux, des directions et des services, la continuité des missions à accomplir et la relative permanence des structures qui doivent, depuis quarante-cinq ans, s'employer à ces missions est frappante. Et pourtant, la décennie 1959-1969 a presque toujours été présentée comme un temps de ruptures fondamentales. Même si André Hol-

leaux, deuxième directeur du cabinet d'André Malraux écrivit plus tard de son ministre : « A l'extraordinaire bilan qu'il laisse, il manque d'avoir fait un grand ministère de la Culture »¹, le ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles comme ses collaborateurs directs n'ont jamais manqué d'affirmer qu'ils agissaient pour rompre avec la politique des Beaux-Arts parce qu'elle « confondait la mission culturelle de la collectivité avec ses activités artistiques et voyait dans celles-ci une sorte de complément de l'enseignement, un complément très accessoire »².

En 1968, le cabinet d'André Malraux se félicitait des accroissements budgétaires obtenus depuis 1959-1960 : + 38 % pour les effectifs, + 138 % pour les crédits de fonctionnement, + 414 % pour les crédits d'équipements³. M. Chouquet montre, dans un rapport pour les journées d'études du 30^e anniversaire du Ministère, comment pondérer ces francs courants⁴. Des graphiques

1. Voir « Le ministre des Affaires culturelles », *La Revue des deux mondes*, novembre 1978.

2. Voir le texte préparé par le cabinet en 1968 et réédité par la Documentation française en 1989 : Antoine Bernard, *Le ministère des Affaires culturelles et la mission culturelle de la collectivité*, p. 30.

3. *Ibid.*, p. 41.

4. Voir *l'ingénierie siècle. Revue d'histoire*, 27, juillet-septembre 1990.

déjà publiés ont illustré une réalité : le budget du Ministère a oscillé, pendant ces dix ans, de 0,38 % du budget de l'Etat à 0,42 %, avec une moyenne de 0,39 %. Mais dès lors qu'Antoine Bernard écrivait lui-même : « La rupture avec la politique des Beaux-Arts résulte moins de ces augmentations de crédits que d'une redistribution des moyens financiers mis au service d'une volonté de promouvoir une véritable politique de la culture »¹, nous consacrerons ce bref article à André Malraux, à ses collaborateurs et à la manière dont le Ministre et son entourage ont agi pour constituer, puis pour faire évoluer les structures du Ministère, afin de traduire concrètement leur souci du changement.

○ ANDRÉ MALRAUX, SES PRÉDÉCESSEURS ET SES RÊVES D'ACTION

Comme Charles de Gaulle, André Malraux se voulait « hors de toutes les séries » et il n'avait pas de prédécesseurs aux Affaires culturelles, même s'il avait eu des devanciers comme ministres d'Etat et comme responsables de l'action culturelle de la France. Quant à sa succession, aux mêmes titres et fonctions, le modeste Edmond Michelet devait dire : c'est Coppée succédant à Pindare².

Sur les responsables des Beaux-Arts dans le siècle qui précède le Ministère, on peut plus parler de l'action de Mérimée, inspecteur général des Monuments historiques, rattaché à la direction des Beaux-Arts du ministère de l'Intérieur dans les années 1840 que de celle du maréchal Vaillant, grand maréchal du Palais, sénateur, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts qui, dans les années 1860, avait autorité sur les services de la maison de l'Empereur, dont la direction générale des Musées impériaux et les services des Beaux-Arts, l'administration des Haras, la direction des Bâtiments civils, la direction

générale des Théâtres, la direction générale des Archives de l'Empire.

C'est le 27 janvier 1870 qu'apparaît le Premier ministre des Lettres, sciences et Beaux-Arts. Il s'agit de Maurice Richard, député au corps législatif, qui siège aux côtés du maréchal Vaillant et de dix autres ministres. Le Ministre a, pour quelques mois, autorité sur une direction des Lettres et des sciences et les directions générales des Théâtres et des Archives³. A partir du 28 août 1870, les attributions relatives aux Beaux-Arts relèvent du ministère de l'Instruction publique. S'il perd peu après⁴ la direction des Bâtiments civils au profit du ministère des Travaux publics, ce grand Ministère dispose ensuite jusqu'en 1959 d'une direction des Beaux-Arts, voire d'un secrétariat d'Etat. Deux éphémères ministères sont les exceptions confirmant cette règle. Sous la Troisième République, Antonin Proust, nommé ministre des Arts le 15 novembre 1881, organise son département pour 77 jours⁵; il disparaît avec le ministère Gambetta, dès le 26 janvier 1882, après avoir créé le Conseil supérieur de l'architecture et lancé une enquête sur la situation des ouvriers et des industries d'art. Sous la Quatrième République, Pierre Bourdan est ministre de la Jeunesse, des arts et des lettres durant 9 mois, en 1947⁶. Mais les attributions qu'un décret du 5 avril lui attribue sont rétrocédées au bout de 7 mois au ministère de l'Education nationale.

Par la durée de son ministère, plus de dix ans, André Malraux est donc bien le premier ministre français de plein exercice en charge de la culture. Il se veut cependant d'abord ministre d'Etat et il a rêvé de portefeuilles plus considérables pendant le deuxième semestre de 1958 lorsqu'il pouvait,

3. Voir les séries de *L'Almanach royal et national* et de *L'Almanach impérial*, Paris, Guyot et Scribe.

4. Le 4 septembre 1870.

5. Par un décret du 22 novembre 1881 qui structure l'administration centrale autour d'un secrétariat général et de 3 directions (enseignement, conservation, construction et décoration).

6. Du 22 janvier au 22 octobre (voir le rapport de Pascal Ory aux journées du 30^e anniversaire).

1. *Ibid.*

2. Michelet s'était cependant trouvé un point commun avec Malraux : leur absence de baccalauréat...

par délégation du président du Conseil Charles de Gaulle, réaliser divers projets, notamment ceux ayant trait « à l'expansion et au rayonnement de la culture française ». Dix ans auparavant, il avait affirmé que son premier contact avec le général de Gaulle avait été pour lui apporter un plan de transformation de l'enseignement français et qu'il avait été ministre de l'Information « parce que c'était à l'Information que devait être rattaché le corps enseignant »¹. Il déclarait alors : « Il n'y a plus dans l'ordre de la culture, de la connaissance humaine, d'autre structure en France que celle représentée par le corps enseignant ». Malraux rêvait déjà d'un enseignement des connaissances « sous la forme d'images ». Mais il ne semble pas avoir sollicité, en 1958, ni le ministère de l'Education nationale, ni le rattachement de la télévision aux Affaires culturelles. Son Premier ministre ne l'eût pas admis, qui considérait le génie littéraire de Malraux plus évident que ses qualités d'administrateur² et qui l'avait choisi sur le conseil explicite du président de la République : « Il vous sera utile de garder Malraux. Taillez pour lui un ministère, par exemple, un regroupement de services que vous pourrez appeler "Affaires culturelles". Malraux donnera du relief à votre gouvernement »³.

Monsieur le ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles est donc d'abord le ministre de la Parole, le ministre du Verbe⁴. Il est l'ami génial, fervent des hautes destinées, mais s'il couvre Charles de Gaulle

« du terre à terre »⁵, il va devoir s'en occuper pour que son département ministériel existe. Il a alors un peu plus de 57 ans et des vies antérieures exceptionnellement fécondes. Jean Lacouture a évoqué Garine — ministre autour duquel flottait « une odeur de soufre, d'encens et de whisky »⁶. En 1967, il est apparu à Emmanuel d'Astier « enfoncé dans une solitude qui n'est plus peuplée d'hommes mais d'expériences... l'œil ailleurs que sur vous et ne répondant qu'à lui-même. (Avec un Palais semblable à) celui de la Belle au bois dormant que traverse l'huissier, les événements, l'art et les fantômes »⁷. L'ancien colonel de la guerre d'Espagne et du front d'Alsace, l'ex-délégué à la Propagande du RPF, qui réalisa les maquettes des cartes postales pour le soutien au général de Gaulle⁸, est cependant entouré de copains, de camarades, de compagnons et, au-delà de ces cercles, de ses services ministériels. Le chantre du gaullisme qu'il est depuis 1945 continue de faire entendre sa voix dans tous les temps forts de la vie politique (présidentielle de 1965, législatives de 1967 et 1968). Mais, comme à l'époque du RPF et peut-être plus encore, il est « difficile à approcher, protégé à la fois par ses absences et ses amis »⁹. Pierre Moinot écrira : « La multiplicité ambiguë d'André Malraux, c'est la douleur même, l'acharnement de l'action et la conscience aiguë de son vide »¹⁰.

c) LA FRATERNITÉ DES COPAINS ET DES COMPAGNONS

Deux compagnons de la propagande du RPF, Georges Loubet et Albert Beuret, sont au cœur du cabinet ministériel dès 1959. Beuret, sergent de Malraux en 1940, y reste jusqu'en 1969 et suit le ministre à son dé-

1. Discours du 13 avril 1948 cité dans « André Malraux », *L'Herne*, 43, 1982.

2. Entretien avec l'auteur le 25 mai 1989 et lettre à l'auteur du 23 février 1987 citée dans *De Gaulle-Malraux*, Paris, Plon, 1987, p. 246.

3. Michel Debré cite les propos entre guillemets dans *Gouverner. Mémoires*, Paris, Albin Michel, tome 3, 1988, p. 13-14. Ce texte doit faire inverser l'affirmation d'A. Holleaux publiée dans « André Malraux ministre », p. 329 de *André Malraux, Unité de l'œuvre, unité de l'homme*, Paris, La Documentation française, 1989.

4. C'est sous le Second Empire que le ministre d'Etat est « chargé de la Parole » (voir C. Debbasch, *Science administrative*, Paris, Dalloz, 1973).

5. C. de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, 1, *Le Renouveau*, Paris, Plon, 1970, p. 285.

6. J. Lacouture, *André Malraux*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 379.

7. E. d'Astier, *Portraits*, Paris, Gallimard, 1969, p. 172.

8. Voir l'instruction du général en date du 22 mars 1951, dans *Lettres, notes et carnets*, Paris, Plon, p. 473.

9. Selon la formule d'Olivier Guichard rapportée par Jean Charlot, *Le gaullisme d'opposition*, Paris, Fayard, 1983, p. 148.

10. Cf. le n° 295 de la NRF, p. 67.

part ; il sera son exécuteur testamentaire en 1976 et avouera plus tard sans ambages avoir détruit, dans les papiers Malraux, tout ce qui ne concernait pas la création littéraire. Il se sera ainsi conformé à l'esprit des *Antimémoires* de 1967, cette approche de l'histoire par le rêve que dénonça vigoureusement Marguerite Yourcenar : « On n'y distingue jamais le vrai du faux, il ne tient pas à ce qu'on l'y reconnaît, et il ne le reconnaît plus lui-même »¹. Le cabinet, c'est d'abord une fraternité de copains : Marcel Brandin, l'ami du collège Turgot, y côtoie les anciens du RPF, Beuret, Loubet, Juillet, et quelques hauts fonctionnaires, assez rares. Le Ministre voit surtout ses amis proches : Beuret, Cherasson et l'époux de Geneviève de Gaulle, Bernard Anthonioz. Il est avec eux d'une fidélité à toute épreuve. Lorsque G. Loubet devra être écarté de la direction de son cabinet, après trois ans de fonction, Malraux demandera si l'on peut lui garder son titre et en fera un chargé de mission auprès du Ministre pour ne pas désavouer trois ans de travail en commun et plus d'une décennie de compagnonnage².

Le commando constitué de fait par le cabinet en 1959 a sûrement son utilité pour faire bloc autour du Ministre, pour arracher avec lui « de grands morceaux » à l'Education nationale. Nous verrons qu'il réussit à tenir en lisière le vénérable directeur général des Arts et lettres, inamovible depuis 1945, Jacques Jaujard, pourtant officiellement secrétaire général du Ministère. Même si le Premier ministre juge alors les collaborateurs de Malraux moins accommodants que lui, M. Debré ne se gêne pas pour trancher par des arbitrages successifs rarement favorables à l'extension des compétences du Ministère³. Selon lui, il aurait fallu un grand secrétaire général, ce que J. Jaujard ne pouvait être,

aux yeux même de son ministre, puisqu'il incarnait un passé souvent décrié et siégeait à l'Académie des Beaux-Arts. Or le directeur de cabinet n'avait pas — par son rang antérieur dans la fonction publique — le poids spécifique indispensable pour peser dans les arbitrages de la Rue de Rivoli et son ministre n'aimait guère intervenir dans ce domaine. Si Pierre Moinot a tenu à atténuer une phrase de lui que j'avais citée — « Le cabinet Loubet, c'était l'épouvante » — en m'écrivant : « Ni G. Loubet ni le cabinet ne me donnaient une peur panique si ce n'est celle de la lenteur », s'il a décrit Malraux « stratège, travaillant avec un acharnement d'artisan les dossiers dont ses administrateurs lui ont expliqué les éléments », P. Moinot a cependant quitté l'équipe ministérielle en 1961 parce qu'il ne voulut pas « couvrir la fin d'un grand mouvement d'espoir » et qu'il n'a pas admis que les crédits nécessaires pour les besoins nouvellement définis soient réduits de moitié par les Finances⁴.

L'arrivée d'un maître des requêtes au Conseil d'Etat à la tête du cabinet, en 1962, déboucha assurément sur une autre organisation du travail ministériel, car M. André Holleaux voulut être « le sous-Carnot du ministère »⁵. Mais le mode de fonctionnement politique du cabinet Malraux ne changea pas et le ministre se tint toujours éloigné de ses directeurs qui en éprouverent « quelque amertume ». Au temps d'Antoine Bernard, de 1965 à 1969, on peut considérer que la situation fut pire. De nombreux témoins ont évoqué, à partir de 1965, le « désarroi physique et moral » d'André Malraux, et Jacques Chaban-Delmas a pu parler d'une « explosion intérieure »⁶. On sait qu'en février 1966 le Premier ministre dut

1. M. Yourcenar, *Les yeux ouverts*, entretiens avec M. Gale, p. 121, où la future académicienne reconnaît un Malraux « souvent superbe » mais aussi « un magma de mots qui se formaient et se reformaient, comme les nuages au soleil couchant ».

2. Témoignage d'A. Holleaux à l'auteur et archives Holleaux.

3. Témoignage à l'auteur, le 21 janvier 1982.

4. Lettre du 22 octobre 1986 reproduite dans l'ouvrage cité en note 7, p. 31, témoignage cité en note 10, p. 31 et série d'entretiens avec l'auteur les 25 mars et 4 novembre 1981 et 3 février 1982.

5. L'expression est de lui, dans l'ouvrage cité en note 3, p. 31.

6. Voir le texte de l'émission de Marcel Boudu diffusé par A2 le 23 novembre 1986.

assurer l'intérim du ministre d'Etat et qu'à partir d'avril 1966 Malraux fut, jusqu'à sa mort, le patient du docteur Bertagna, « psychiatre fondamentalement voué à la chimiothérapie », qui a souligné depuis le pourcentage considérable d'Occidentaux confrontés à « des problèmes dépressifs sévères alternant souvent avec des phases de surforme parfois fécondes, mais parfois dévastatrices »¹. C'est dans cette même année 1966, après l'éloignement de Madeleine Malraux, que Gaëtan Picon, directeur général des Arts et des lettres depuis 1961, fut poussé à la démission et qu'Emile Biasini dut quitter son poste de directeur malgré sa réussite dans le lancement des maisons de la culture. Sa très longue lettre à André Malraux résonne toujours comme une sorte de *J'accuse le Cabinet* : « Depuis 1963, je me suis donc vu privé de tout contact direct avec vous ; je n'ai reçu directement aucune instruction, aucune directive... depuis avril 1965, c'est-à-dire en dix-huit mois, trois réunions de directeurs seulement ont été tenues ; l'impression fut aussitôt que le cabinet se mettait à travailler en secret : lenteur, omission de réponse, décisions imprévisibles »². Des neuf pages écrites par Emile Biasini, il ressort que le cabinet troisième version est ressenti comme un écran et comme l'émetteur d'ordres exigeant l'exécution de desseins ignorés. Les affrontements préalables au départ d'un directeur très actif ont assurément été vifs. Ils n'ont pas empêché le fonctionnement du Ministère au quotidien.

○ LA CONSTELLATION DES GESTIONNAIRES, DES POÈTES ET DES BURGRAVES

« Si les gestionnaires finissent toujours par étouffer le visionnaire, ce n'est pas par supériorité, mais sous le nombre.³ » La belle formule de Pierre Juillet, sans parler des « tocards » évoqués par M. Landais, sonne

juste. Mais au départ, l'administration centrale des Affaires culturelles courait peu de risques en matière d'effectifs. En 1960, on ne dénombre que 377 agents : 173 à l'Architecture, 106 aux Arts et lettres, 69 à l'administration générale (dont 26 agents de service et 17 agents à la comptabilité), 26 aux Archives, 3 au bureau du cabinet. Il s'en faut donc encore de plus de 200 emplois pour qu'on atteigne le chiffre de 589 agents (dont 113 de catégorie A), auquel J. Jaujard avait, en mars 1959, fixé les besoins du Ministère naissant⁴. Au surplus, selon les mots de P. Moinot, la Rue de Valois et ses annexes sont dotées « seulement du personnel dont (l'Education nationale) cherchait à se débarrasser »⁵. Une poignée de gestionnaires, quelques poètes et des burgraves vont cependant réussir à faire vivre le Ministère à qui la décolonisation apporte providentiellement les fonctionnaires de la France d'Outre-Mer libérés de leurs emplois et aussi, et surtout, des habitudes parfois trop rigides et trop lentes des bureaux parisiens. De Jean Autin à Emile Biasini, et à de nombreux autres, les cadres de la FOM apportent aux Affaires culturelles leur goût de l'action et parfois leur capacité à s'engager au-delà des limites budgétaires légales⁶. Ils apprécient de travailler avec un esprit de mission et au contact d'un « monde de talents exceptionnellement difficiles à manier »⁷.

S'il y a rupture avec les Beaux-Arts, c'est dans l'utilisation de ces équipes d'Outre-Mer. C'est évidemment aussi dans la façon dont Jacques Jaujard, secrétaire général en titre de 1959 à avril 1967 — quelques semaines avant sa mort — fut cantonné aux contacts avec le Quai d'Orsay, et à l'action artistique vers l'étranger. La lecture de son projet de définition des missions du Ministère illustre bien le fossé entre lui et l'équipe

1. Voir Louis Bertagna, « Il a vécu jusqu'à sa mort », dans « Hommage à André Malraux », NRF, 295, juillet 1977.

2. Extrait de la page 3 de la lettre E JB (MB.SP/n° 326 du 28 septembre 1966, archives personnelles de M. Biasini).

3. Lettre à l'auteur du 21 octobre 1986.

4. Archives Jaujard des AN.

5. Lettre à l'auteur du 22 octobre 1986.

6. Le reproche fut fait à E. Biasini dans le rapport Lion préparé, pour l'Inspection des finances, le 7 janvier 1966.

7. Cf. rapport Lion.

Malraux. Il avait en effet proposé : « Il est constitué un ministère des Affaires culturelles dont la mission est de promouvoir, encourager et répandre l'éducation et l'action culturelle et artistique sous toutes leurs formes et d'assurer la protection et la mise en valeur du domaine national ». On sait ce que Malraux imposa comme mission : « Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français : assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent ».

Toutefois, malgré cet écart de philosophie, J. Jaujard continua d'être l'une des incarnations éminentes du Ministère, recevant les ambassadeurs, se déplaçant très fréquemment à l'étranger, gardant la liaison avec l'Institut et toutes les grandes figures des Beaux-Arts (le monument Leclerc, inauguré à la porte d'Orléans en 1969, était dû à deux de ses amis de l'Institut, Martin et Subes), ces « survivances » dénoncées par Malraux sept ans avant de redevenir ministre¹. Et ce maintien fut l'une des explications de la réflexion de Gaëtan Picon, en 1968 : « Si l'art académique a perdu son autorité internationale et "morale", il s'en faut de beaucoup qu'il ait perdu, en France, son autorité institutionnelle. J'en sais personnellement quelque chose »². En effet, Gaëtan Picon a moins duré au ministère des Affaires culturelles que Jacques Jaujard, un des burgraves auquel on lui avait dit de ne pas faire de mal³. Il y fut chargé de mission d'avril 1959 au 16 juillet 1961, puis directeur général des Arts et lettres jusqu'à l'été 1966. Contraint à la démission en juillet, il précéda de deux mois, dans la disgrâce, Emile Biasini à qui l'on donna les 31 jours d'octobre pour se chercher un emploi, sans l'appui ministériel.

Responsable, depuis mai 1966, du service de la Musique, M. Landowski devait écrire plus tard que les raisons du départ de G. Picon lui avaient échappé ; pour E. Biasini — dont il critiqua la mise en pratique de « la raison du plus fort » — il n'en fut pas de même et, dix ans après avoir occupé son bureau, il concluait : « C'était une revanche géographique et un symbole »⁴. Au-delà d'une tactique d'occupation des lieux du pouvoir qui a existé, dès 1959, pour les bureaux proches de celui d'André Malraux⁵, les individus ont déployé une stratégie d'organisation qui, au-delà des carrières personnelles, a tendu à la bureaucratisation verticale des services. L'évolution des organigrammes, par directions comme par secteurs, en est l'éloquent témoignage, même si l'esprit de Malraux a préservé le style « corps-franc », ce qui conduit à nuancer grandement le jugement d'Alain Malraux⁶ sur le ministère « trompe-l'œil ».

○ LES ENJEUX DES SIX PREMIERS MOIS

C'est au cours du premier semestre 1959 que se joue l'organisation des services qui vont constituer le ministère des Affaires culturelles. Instituée le 13 mars, la commission interministérielle fixant cette organisation doit soumettre un rapport sur ses travaux au Premier ministre avant le 25 mars 1959. Même si l'on considère que le décret du 3 février précédent a bien cadré le portefeuille d'André Malraux, cette hâte est très exceptionnelle ; entre la parution du décret officialisant la commission et la date prévue pour le dépôt du rapport, les partisans d'un nouveau Ministère puissant ont dix jours pour faire triompher leurs vues cependant que leurs moyens leur sont comptés, soit par Matignon soit par la Rue de Grenelle.

Si le projet d'organisation administrative

1. Entretien publié par *Carrefour*, le 26 mars 1952.

2. Voir sa « Lettre à Jean Dubuffet », *L'Arc*, 35, 1968, p. 38.

3. Cité par Jeanne Laurent, *Arts et pouvoirs*, Saint-Etienne, CIEREC, 1982, p. 160.

4. M. Landowski, *Batailles pour la musique*, Paris, Le Seuil, 1979, p. 22.

5. A. Girard m'a établi naguère un organigramme géographique très éclairant.

6. Dans *les Marronniers de Boulogne*, Paris, Plon, 1978, p. 124.

n'est finalement soumis à la commission qu'un mois et demi après sa création et si les commissaires demandent, le 15 mai, que le ministre d'Etat prépare le projet de décret constitutif du Ministère, il faut considérer que le poids du secrétariat général du gouvernement et de l'Education nationale sont déterminants. Et si le secrétariat général de la commission est confié à J. Jaujard, secrétaire général du Ministère à devenir, il n'en reste pas moins alors l'un des hauts fonctionnaires les plus anciens de l'Education nationale¹. Pour le budget 1959, la partition des crédits réduit donc à la partie congrue les services qui vont dépendre du Ministère qui naît rue de Valois : 3,15 % des crédits d'équipement, 2,78 % des crédits de fonctionnement, 0,88 % des effectifs du personnel constituent la « part du gâteau » abandonnée à la nouvelle équipe². En matière budgétaire, ce point de départ sera presque un point d'arrivée et la part moyenne du budget culture, pour les dix années 1959-1969, sera de 0,39 %, soit une différence de taux de 0,01 % par rapport à la part initiale du budget de l'Etat en 1959.

Il faut rappeler, au surplus, la phrase de Pierre Moinot sur les agents transférés : seulement ceux dont l'Education « cherchait à se débarrasser ». Nous n'oublierons pas également le témoignage d'Antoine Bernard, dernier directeur du cabinet d'André Malraux, après avoir participé à un cabinet du secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts à la fin de la Quatrième République : « Briser les habitudes étaient effroyablement difficile ; le Ministère est mal parti, sans moyens d'action et avec un esprit Beaux-Arts trop incarné par Jacques Jaujard »³. Certes, nous avons vu comment les propositions de ce dernier, en matière de missions du Ministère, avaient

été transcendées par André Malraux. Mais nous savons aussi combien le poids des missions de conservation patrimoniale (notamment pour les monuments historiques) et celui des grandes institutions nationales (Opéra de Paris, théâtres nationaux) ont toujours pesé sur les budgets consacrés à la culture par les Républiques successives.

Il convient cependant de distinguer, pour les années 1959-1969, les structures qui ont continué à fonctionner sur les bases fixées en 1945, voire sous la Troisième République ou antérieurement, et les structures qui ont évolué ou qui ont été créées pour faire face aux missions du Ministère telles qu'André Malraux les avait définies aussi bien dans le décret constitutif du 24 juillet 1959 que dans ses déclarations du semestre précédent, toutes éclairées par la même espérance⁴ : tenter « d'accomplir le rêve de la France : rendre la vie à son génie passé, donner la vie à son génie présent et accueillir le génie du monde ».

○ LES STRUCTURES INTANGIBLES

Dans la nef d'André Malraux, en juillet 1959, on trouve la direction des Archives de France (800 millions de budget) et l'imposante direction de l'Architecture (18 072 millions de budget). Avec André Chamson, compagnon de Malraux à la brigade Alsace-Lorraine, les Archives poursuivent une vie assez autonome derrière les murs des Palais de Rohan et Soubise. Si la direction de l'Architecture cohabite géographiquement avec le cabinet du Ministre, elle n'en reste pas moins l'héritière de l'administration des Bâtiments du roi et elle maintient une organisation qui a peu évolué depuis le décret du 18 août 1945. La sous-direction des Monuments historiques et des sites assume les tâches de l'ancienne direction des Monuments historiques et du service des sites, perspectives et paysages. Les deux sous-directions des Bâtiments civils et des

1. Cette utilisation d'un responsable de structure ancienne avait au moins un précédent aux Beaux-Arts. A la suppression de l'éphémère ministère d'Antonin Proust, c'est au directeur de la conservation Paul Mantz (ancien sous-directeur au ministère de l'Intérieur) que Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, confia la direction générale des Beaux-Arts.

2. Chiffres bruts retrouvés dans les cartons Jaujard (AN).

3. Témoignage à l'auteur, le 17 mars 1981.

4. Voir, à titre d'exemple, sa conférence de presse du 8 avril 1959.

Travaux neufs et des marchés remplissent les fonctions de la direction des Bâtiments, palais et ordonnances urbaines. Si l'on excepte l'apparition d'une cellule de la création architecturale dans la première sous-direction, la direction de l'Architecture ne change guère jusqu'à ce qu'elle parte vers le ministère de l'Environnement en 1978.

Même s'il est rattaché à la Rue de Valois et si ses moyens se trouvent notamment augmentés par la création du système d'avances sur recettes, le Centre national de la cinématographie reste lui aussi une structure stable et indépendante où André Holleaux et Pierre Moinot font cependant souffler l'esprit de Malraux qui affirme le double statut du cinéma — un art et, par ailleurs, une industrie où les films de qualité doivent être soutenus par l'Etat afin que la recherche du profit des industriels privés ne soit pas la seule voie du public vers le besoin d'imaginaire. Dès 1959, A. Malraux déclare au Sénat : « Ceux qui cherchent, pour d'autres films que ceux auxquels l'attrait sexuel semble assurer une recette, une aide initiale, la trouveront ».

Bien qu'appartenant à la direction générale des Arts et lettres où vont s'incarner les changements de nature des Affaires culturelles, je crois qu'il faut ranger, parmi les structures intangibles, la direction des Musées de France et le service des Lettres. Le second ne bouge guère parce que le Ministre, écrivain, n'a pas encore le temps de s'occuper des livres et des auteurs et que, pour la Bibliothèque nationale, il ne souhaite pas entamer la suzeraineté de Julien Cain¹. Pour la direction des Musées, le poids de l'histoire, le rôle des conservateurs, la faiblesse des moyens matériels jouent en faveur de la continuité et l'ordonnance de 1945 reste, même en 1989, « la charte des musées »². Quatre directeurs en quatre ans témoignent

d'une belle résistance des structures au changement, même si les voyages de la « Jocconde » aux Etats-Unis (janvier 1963) et de la « Vénus de Milo » au Japon (avril 1964) sont les éclatants témoignages de la volonté ministérielle. André Malraux déclare à l'Assemblée nationale, le 7 novembre 1964 : « Il est peut-être fâcheux d'envoyer la « Vénus de Milo » à Tokyo. Mais, après tout, si nous avons eu une médaille d'or le dernier jour des Jeux olympiques, nous avons sûrement eu une médaille de diamant pendant quatre mois. Parce qu'il y a tout de même eu quatre millions de Japonais pour aller voir le drapeau français placé derrière cette statue. Au Japon comme au Brésil, lorsque les gens viennent applaudir la France, ils viennent applaudir la générosité de l'esprit exprimé par le génie Français ». C'est cette même volonté ministérielle qui s'exerce pour des nominations dans les prestigieux postes d'administrateurs généraux de la Comédie française, du Mobilier national, de l'Opéra. Pour les deux derniers, les choix de Jean Coural et de Georges Auric ne susciteront que des échos favorables. Pour la Comédie française, les allers-et-retours de Monsieur l'ambassadeur de Boisanger — en fonction des arrêts du Conseil d'Etat — souligneront la désinvolture du Ministère face aux décisions de justice et aboutiront à des condamnations successives pour excès de pouvoir puis pour détournement de pouvoir³.

Les désillusions sur l'illustre théâtre, la résistance des structures, et surtout les drames privés assombriront le front de Malraux ministre ; il lui arrivera de confier à sa famille, à propos de ses services : « Ils n'ont qu'une idée : ne rien faire »⁴. Mais Alain Malraux a fait depuis remarquer que les directions étaient protégées des impatiences ministérielles par une épaisse couche d'air. De toute façon, les grands voyages à l'étranger et la métamorphose de la direction

1. Les papiers conservés par A. Holleaux sont assez clairs à ce sujet.

2. C'est l'expression de M. Dominique Charvet, conseiller technique pour les musées et les arts plastiques au cabinet de M. Jack Lang (lettre d'information du Ministère, 18 septembre 1989).

3. Voir *De Gaulle et Malraux*, op. cit., p. 233.

4. Alain Malraux, *Les marronniers de Boulogne*, Paris, Plon, 1978, p. 157.

générale des Arts et des lettres étaient de nature à satisfaire André Malraux et à le justifier quand il affirmait que la Cinquième République assumait des fonctions différentes et poursuivait le but du théâtre gratuit¹.

○ L'ÉCLOSION DE NOUVELLES STRUCTURES

Au-delà de la naissance, par décret du 7 mars 1961, de la direction de l'Administration générale, le ministère des Affaires culturelles va se différencier des Beaux-Arts par le développement d'éléments de la vieille direction générale des Arts et des lettres. En décembre 1961, la direction du Spectacle et de la musique devient direction du Théâtre, de la musique et des spectacles. En mai 1966 s'y crée le service de la Musique avant que, le 28 octobre, elle ne devienne direction du Théâtre et des maisons de la culture. En mars 1969, à la disparition de la direction générale des Arts et des lettres, elle devient direction des Spectacles, de la musique et des lettres. Mai 1968 est passé par là et les cris identifiant Vilar et Salazar (!) ; l'heure n'est plus au lancement des maisons de la culture pour le prix de 25 kilomètres d'autoroutes, mais de Bourges à Amiens, de Grenoble à Rennes, des prodiges ont été accomplis. Le principe d'une direction de l'Action culturelle ne survit pas au départ de Malraux même si le concept de développement culturel vit, sous Jacques Duhamel, à travers un Conseil de sages et qu'il réapparaît, en 1982, dans une véritable direction confiée à Dominique Wallon. Il y eut aussi le service de la Création artistique qu'anima Bernard Anthonioz à partir de 1963 en s'appuyant, après 1967, sur le Centre national d'art contemporain.

Bien entendu, les politiques ont compté plus que les structures et les faiblesses budgétaires ont pesé lourd, sans parler des contraintes des restructurations lentes. Ce court texte n'est pas le moyen de dresser

un bilan, même sommaire, des actions d'André Malraux, de ses entourages et de ses services². Remarquons seulement que ce sont les structures verticales par secteurs qui se sont le mieux développées, appuyées qu'elles étaient sur des clientèles spécifiques. L'exemple du réveil musical — des conservatoires à l'orchestre de Paris — en est une illustration. Le souci de globalisation est apparu après 1968, dans la volonté de créer la direction de l'Action culturelle ; il avait été préfiguré par la création en 1963 des comités régionaux des Affaires culturelles et par les nominations de correspondants régionaux, avant-garde des futures directions régionales des Affaires culturelles.

L'équilibre des structures verticales et horizontales est toujours en devenir comme les souhaits récurrents de rebâtir de grandes directions. C'est ainsi que, pour l'après-mars 1986, Jack Lang avait songé à trois pôles³ : Patrimoine écrit (livres et archives), Spectacles vivants (théâtre, musique et danse), Arts plastiques et musées. Remarquons enfin que, des années 1960 aux années 1980, c'est à travers la nomination d'hommes neufs (Balthus à la villa Médicis, Chastel à l'Inventaire, Reynold Arnould au Grand-Palais) et avec les structures légères des administrations de mission qu'on a fait passer le mieux les changements : les transformations des prix de Rome, la croissance de l'Inventaire général, l'évolution des galeries nationales du Grand-Palais, le Fonds d'intervention culturel en sont des exemples évidents. Les structures lourdes, les établissements de prestige ont d'autres missions, enracinées dans les rôles traditionnels de la puissance publique. Par leur poids budgétaire, ils ont limité les possibilités d'évolution du ministère des Affaires culturelles. Dès 1959, la direction des Arts et des lettres ne représentait financièrement que 32 % des crédits affectés à la direction de l'Architec-

2. Je l'ai fait, très succinctement, dans *De Gaulle et Malraux*, op. cit., p. 233-238.

3. Témoignage à l'auteur, le 27 août 1986.

1. Discours à l'Assemblée nationale, le 9 novembre 1967.

ture. Et l'on sait que les crédits non consommés par celle-ci servirent d'alibis, chaque année, au ministère des Finances pour ne pas accroître les dotations de la rue de Valois. Aux trois cinquièmes du parcours du V^e Plan, Valéry Giscard d'Estaing devait souligner que les crédits ouverts n'atteignent que 54 % des crédits prévus pour l'entretien et la restauration des monuments ; 33 % des crédits prévus pour l'enseignement artistique ; 51 % de ceux prévus pour les maisons de la culture.

Le président de la commission des Finances de l'Assemblée eut alors le plaisir subtil de faire remarquer que les Beaux-Arts, en 1908, pouvaient consacrer deux fois plus de crédits en francs constants à chaque monument historique que les Affaires culturelles ne le pouvaient avec leur budget en 1968. Il souligna aussi que 25 % du budget du Ministère allaient aux seuls Opéra et Opéra comique et que les crédits d'entretien des 10 000 monuments historiques n'atteignaient pas 59 % des sommes dépensées pour les deux opéras parisiens¹. Le débat sur le poids des dépenses à Paris ne s'est pas refermé depuis vingt-deux ans, ni au temps de la construction du Centre national d'art et de culture du plateau Beaubourg, ni — malgré le succès des entrées au Centre Georges Pompidou — avec l'ouverture des grands travaux du président Mitterrand et la mise en chantier de la Bibliothèque de France.

Lorsqu'il créa son ministère des Arts, Léon Gambetta écrivit au président de la République, le 15 novembre 1881 :

« La création que j'ai l'honneur de vous proposer ne me paraît pas devoir amener au budget de l'Etat l'accroissement de dépense que justifie-

rait d'ailleurs le grand intérêt qui s'y attache. J'estime en effet que, pour faire une œuvre utile, vraiment féconde et réellement conforme à nos traditions, à nos aptitudes, à nos tendances, le ministère des Arts n'a pas besoin de multiplier les établissements d'Etat toujours coûteux et souvent stériles. Mon sentiment est qu'il doit s'attacher à associer l'action du pouvoir central, dans la mesure où celle-ci a le devoir de se produire, à l'action des corps déjà constitués, qu'il lui faut faire appel aux départements, aux communes, aux chambres de commerce, aux comités consultatifs des arts et manufactures, aux syndicats professionnels ».

L'assurance qu'on pouvait faire une bonne œuvre ministérielle avec peu d'argent ne fut pas toujours partagée par André Malraux quatre-vingts ans plus tard. Il devait écrire à André Holleaux : « Sur le fond, il faut que le gouvernement choisisse entre attendre de nous des développements et en refuser les moyens à nos services ». Mais Michel Winock a formulé une question plus centrale pour les chercheurs : « Œuvrant au moment de l'explosion de l'audio-visuel, Malraux a-t-il senti le danger couru par la culture écrite ; et si oui, a-t-il eu une stratégie pour la défendre sans mépriser la culture de masse ? »². C'est en partie le problème de l'éducation populaire et de son rattachement manqué aux Affaires culturelles qui surgit ici. Sur l'absence de politique de l'enseignement artistique, André Malraux confirma à Henri Fréville, député-maire de Rennes, qu'il avait raison de dire, à l'automne 1964, qu'il n'y en avait pas. Il ajoutait : « Je voudrais qu'on me montre le malin capable de dire ce qu'est l'enseignement de l'art ».

Le successeur d'Emile Biasini devait dire qu'il aurait fallu plus de connivence avec l'Education nationale mais Francis Raison a souligné en même temps l'incapacité du Ministère à « transcender le problème des blocages administratifs »³. Outre le fait qu'André Malraux, Gaëtan Picon et Emile Biasini se plaçaient résolument dans une

1. Voir le compte rendu des débats de l'Assemblée nationale en date du 9 novembre 1967. Ces chiffres sont en partie également la confirmation d'une réflexion de l'abbé Pierre publiée dans un hors-série de la revue *Pèlerin Magazine*, en 1989 : « A tous les chefs d'Etat, à tous les hommes politiques, même les plus généreux, il apparaîtra toujours plus urgent de restaurer le rideau de l'Opéra que de faire arriver l'eau dans les taudis. Non pas qu'ils n'aient pas de cœur, mais leur fonction leur fait obligation d'aller de temps en temps à l'Opéra, pas dans les quartiers insalubres ».

2. Lettre à l'auteur.

3. Témoignage du 30 novembre 1989.

DES BEAUX-ARTS AUX AFFAIRES CULTURELLES

optique où maisons de la culture et maisons des jeunes et de la culture étaient radicalement différentes¹, on peut adhérer à la réflexion de Michel Debré sur le moyen terme : « La vie quotidienne l'a emporté »². Sans doute est-ce parce que, selon une formule de Maurice Druon, « l'art du gouvernement est de toute manière celui des œuvres inachevées »³, peut-être également parce qu'André Malraux connut à cette époque « des jours de peine et de malheur cruellement nombreux »⁴. Mais Jack Lang en a témoigné depuis : « Par sa seule présence, par sa parole, Malraux ministre, c'est considérable... (Il) a apporté à la politique culturelle française une hauteur de vue, une dimension mondiale dignes de notre passé »⁵.

Puisqu'il faut conclure, limitons l'objectivité à une formule d'André Malraux : « Je ne sais pas ce qu'est la vérité, mais je sais bien ce qu'est le mensonge »⁶. Ne prétendons pas à éclairer entièrement le Ministère et son visionnaire, tentons de ne pas oublier la façon dont ils fonctionnaient. Pour André Malraux, « une administration n'est pas une gérance, mais l'instrument d'un destin national »⁷. Pour les équipes ministérielles, elles découvrent semblablement « un certain nombre de principes d'action culturelle auxquelles elles (sont) conduites par la confrontation entre les objectifs et la réalité » ; elles se heurtent aussi aux vérités statistiques des années 1970, aux 58 % de Français ne lisant pas, aux 87 % n'allant jamais au théâtre, aux

78 % de jeunes n'ayant jamais assisté à un concert⁸.

En ces temps où d'aucuns dénoncent *La Sept*, chaîne de télévision culturelle et « ligne Maginot de la culture »⁹, le problème des rapports entre culture d'élite et culture de masse reste posé. Certains ont considéré que le ministère des Affaires culturelles avait été bâti, à partir de 1959, sur la pointe de la pyramide culturelle et en fonction des seuls créateurs, à l'exception sans doute de la politique musicale surtout développée après 1969, mais à partir des options de M. Landowski qui irriga les écoles de musique dans tout le pays. Dès 1970, Jacques Chaban-Delmas, lançant son projet de « nouvelle société », dénonçait l'une des plus injustes inégalités, l'inégalité devant la culture « l'une des plus difficiles à réduire... Pour la combattre, le gouvernement entreprendra, par priorité, de soutenir l'action culturelle dans les banlieues et les villes nouvelles ainsi qu'en faveur des "exclus" de la culture ». Vingt ans après, les actions prioritaires¹⁰ pour le développement social des quartiers, dans les grandes villes, manifestent la difficulté de cette politique. Mais, par sa politique de signes, André Malraux a esquissé une perspective exaltante et il a toujours défendu la qualité des œuvres comme la liberté des animateurs « à l'abri de toute ingérence et de toute pression »¹¹. Pour Jacques Sallois, directeur du cabinet de Jack Lang en 1982, au moment où le texte sur les missions du Ministère fut élargi, « l'ampleur des vues d'André Malraux et la vigueur de sa pensée restent des repères essentiels »¹².

La politique culturelle est donc marquée

1. S'opposant ainsi à l'option de Pierre Moinot qui voyait dans les MJC « le moyen de décentralisation tout trouvé » (exposé du 6 mars 1961).

2. Témoignage à l'auteur, le 21 janvier 1982.

3. Texte du 10 mars 1974 (dans une lettre à Jacques Rigaud du dernier ministre à avoir porté le seul titre de ministre des Affaires culturelles).

4. Témoignage cité du Docteur Bertagna.

5. Témoignage à l'auteur déjà cité et préface à *André Malraux, l'homme des univers*, Verrières-le-Buisson, Comité national André Malraux, 1989.

6. Lettre à Jean Lacouture en avril 1974 publiée par le biographe de Malraux dans J. Lacouture, *L'enquête sur l'auteur*, Paris, Arléa, 1989, p. 12 et 13.

7. Discours à Fort-Lamy (Tchad) le 10 août 1960.

8. La formule d'Augustin Girard est extraite de *Développement culturel : expériences et politiques*, Paris, UNESCO, 1972 ; les statistiques furent publiées, en 1972, dans *Vie culturelle et pouvoirs publics*, Paris, La Documentation française, p. 15.

9. C'est l'expression de Dominique Walton (*Le Monde* du 11 juillet 1989) qui veut qu'on n'oublie pas ce qui subsiste d'inconciliable entre création, culture et communication.

10. Propos rappelés par *Le Monde*, le 13 novembre 1970, au lancement du VI^e Plan pour lequel il est indiqué que « l'augmentation des crédits des Affaires culturelles ne fait que rattraper un retard ».

11. A l'Assemblée nationale, le 13 novembre 1968.

12. Lettre à l'auteur, le 20 octobre 1986.

par la continuité depuis que la Constitution de 1946 a proclamé : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ». Certaines de nos pratiques institutionnelles se rattachent à des traditions plus que séculaires. Dans un rapport récent, Bernard Gournay a écrit¹ :

« Le "système français de gouvernement des affaires culturelles" s'apparente dans une assez large mesure à une "monarchie culturelle", héritière des traditions de l'Ancien Régime, à laquelle le développement des médias a conféré un style nouveau. Ainsi s'explique une tendance à multiplier les "réalisations de prestige" au détriment d'actions moins spectaculaires. Enfin, le style de la vie culturelle française est fortement imprégné d'élitisme. La mentalité aristocratique n'est pas seulement présente dans les milieux conservateurs, attachés aux valeurs traditionnelles de l'art ; elle est répandue dans les milieux intellectuels qui se proclament d'avant-garde. Au ministère de la Culture, les "anciens" s'opposent aux "modernes" ; mais les uns et les autres vivent le plus souvent dans un univers relativement fermé ».

Bernard Gournay a souligné qu'André Malraux et ses collaborateurs avaient « défriché des terrains nouveaux, posé des jalons »². Depuis, le Ministère a élargi son

champ de compétences sans que les débats publics ne cessent de porter moins sur les grandes options que sur des « affrontements de style à la fois idéologique et politique, des querelles de personnes ou des polémiques à propos d'un projet particulier »³. Mais, trente ans, pour la masse d'hommes qu'est la France, c'est au plus quelques instants, disait naguère Fernand Braudel. Dès lors, il convient d'espérer dans les métamorphoses du Ministère fondé par André Malraux. Le personnage a éclipsé l'œuvre, devait écrire François Mitterrand, qui déplora « ce regrettale quiproquo »⁴. La persistance de son Ministère, à travers les changements de dénominations et les aléas politiques, témoigne toujours du domaine de l'art qui « n'est pas celui de la vie »⁵ et d'une « image de lui-même dans les questions qu'il pose ».

□

3. Selon les mots de B. Gournay, *ibid.*, p. 303.

4. F. Mitterrand, *La paille et le grain*, Paris, Flammarion, 1975, p. 65 (chronique du 6 mars 1972).

5. A. Malraux, *Le miroir des limbes*, 1, *Antimémoires*, Paris, Gallimard, 1976, p. 13 (coll. « Folio »).

Charles-Louis Foulon, *maitre de conférences à l'Institut d'études politique de Paris, prépare une thèse sur la politique culturelle des débuts de la Cinquième République. Il vient de publier avec Jacques Ostier, Charles de Gaulle. Un siècle d'histoire, Rennes, Editions Ouest-France, 1990.*

1. Voir Conseil de l'Europe, *La politique culturelle de la France*, Paris, La Documentation française, 1988, p. 304.

2. *Ibid.*, p. 297.